

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE  
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

## **AVIS DE PROMULGATION**

**AVIS** est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité d'Hébertville, que :

Le « **Règlement 509-2018 sur les ententes relatives à des travaux municipaux** » a été adopté lors du conseil municipal du 3 décembre 2018;

Ledit règlement est déposé au bureau situé au 351 rue Turgeon Hébertville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ À HÉBERTVILLE**, ce 17<sup>ième</sup> jour de décembre deux mille dix-huit.



Kathy Fortin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Kathy Fortin, directrice générale par intérim, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis de promulgation ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 2018.



Kathy Fortin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim